

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE
COMMUNE DE LE CHEYLAS – 38570

Envoyé en préfecture le 01/06/2021
Reçu en préfecture le 01/06/2021
Affiché le 
ID : 038-213801004-20210525-DEL_20210525C-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 Mai 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt cinq mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Amina GHAFIR, Véronique DUMINI, Alexandre ASTOLFI, Florence FAIS, Michel SALVI, Mme Audrey MARRON, Audrey BUISSON,, Christel METAY, Martine PUGLISI, François DERAÏN, Sébastien PLISSON,

Ont donné procuration : Mme Anne LAURENT à Florence Fais
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET
M. Jérôme LOOSDREGT à Audrey BUISSON
M. Thierry GALIFOT à Pierre BARUZZI
M. Karim DALIBEY à Roger COHARD

Excusés : M. Mickaël MORIN

Secrétaire de séance : Mme Amina GHAFIR

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
23	Vendredi 21 Mai 2021	Vendredi 21 Mai 2021	Mardi 1 ^{er} juin 2021

3- Demande d'attribution du fonds de concours « projets communaux énergie et rénovation thermique » - communauté de communes Le Grésivaudan

Dans le cadre des travaux d'amélioration et de rénovation du groupe scolaire Belledonne et de deux logements intégrés à cet équipement, la commune du Cheylas souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		
Grands postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant subventionnable	Montant aides
Désamiantage	100 000,00€	État (FSIL)		200 000,00€
Gros œuvre / démolition	149 950,04€	Région	1 521 886,10€	100 000,00€
Charpente couverture de préau	462 185,68€	Département	1 335 518,00€	133 552,00€
Étanchéité	39 912,30€	Département (plan école)	1 000 000,00€	200 000,00€
Façades isolées - ITE	113 804,80€			

Menuiseries extérieures aluminium + store toile	304 236,00€	Aide du Grésivaudan	869 205	Envoyé en préfecture le 01/06/2021 Reçu en préfecture le 01/06/2021 Affiché le 134 052,525 ID : 038-213801004-20210525-DEL_20210525C-DE
Menuiseries intérieures	99 977,73€			
Plâtrerie Doublage cloisons faux plafond	63 008,37€			
Sols souples	50 857,15€			
Carrelage - Faïence	26 335,04€			
Peintures intérieures- revêtement muraux	112 481,46€			
Sanitaires chauffage – traitement air	194 900,00€			
Electricité CF	113 333,00€			

Ainsi, Monsieur le Maire propose de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement des travaux d'amélioration et de rénovation du groupe scolaire Belledonne et de deux logements intégrés à cet équipement à hauteur de **134 000,00€**.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,

- **Autorise** Monsieur le maire à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan,
- **Charge** Monsieur le maire de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Décision : Adopté à l'unanimité

